



Edito



Décembre, mois traditionnel de la trêve des confiseurs, des festivités, mais cette année pour nous les élus ce sera une bien courte trêve puisque nous allons dès le 1^{er} janvier nous retrouver dans la nouvelle intercommunalité de la « Dombes » composée de 36 communes et regroupant 38 000 habitants. Ce changement n'est pas anodin, il s'agit d'un redéploiement très important des compétences exercées par les communautés de communes en application de la loi "NOTRE", et qui confère aux communautés de communes des obligations importantes comme :

- la compétence développement économique (toutes les zones d'activités communales sont transférées aux intercommunalités en lien direct avec le conseil régional qui a en charge de déterminer seul les orientations pour cette compétence, les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) intercommunaux ayant pour mission de mettre en œuvre ces orientations),
- le tourisme,
- l'assainissement,
- les services des déchets..... et un peu plus tard (2020) la gestion de l'eau.

Comme toute nouvelle organisation, elle interroge et parfois inquiète, mais doit permettre une plus grande efficacité des politiques.

Au niveau communal, le PLU (plan local d'urbanisme) a été adopté, lors du conseil municipal de novembre.

C'est un élément structurant majeur de notre urbanisme qui va nous permettre de prévoir l'aménagement des espaces urbains pour les prochaines années, de tenir compte en particulier de la réalisation du contournement du village, mais également de concilier fonctionnalité, développement économique et qualité de vie. C'est à partir de cet outil que les futures grandes orientations vont pouvoir se dessiner et permettre à chaque Utingeois de s'y projeter.

Dans cet éditorial, j'ai fait le choix d'évoquer ces deux items essentiels, mais j'ai bien conscience que ce choix peut être réducteur. Vous trouverez dans les nombreux articles suivants des informations sur d'autres sujets qui donneront les précisions que vous êtes en droit d'attendre.

En cette veille de la nouvelle année, je tiens à vous présenter, à toutes et à tous, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, que se réalisent tous vos souhaits les plus chers pour chacun d'entre vous et pour vos proches.

Je voudrais également nous souhaiter collectivement :

- davantage de stabilité institutionnelle, en effet, il n'est pas rare d'entendre (comme on dit dans les milieux bien informés !!!!) que la nouvelle communauté de communes devrait déjà penser à rejoindre un plus grand territoire, que notre SCOT (schéma de cohérence territoriale) n'a peut-être pas le bon périmètre... qu'on nous laisse souffler !!!!
- davantage de stabilité financière, Il n'est pas sérieux de travailler sur des projets si nous n'avons pas la lisibilité financière suffisante, si d'une année sur l'autre les dotations de fonctionnement diminuent sans raison, si les contributions au titre FNIG (fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) augmente sans que nous sachions ni pourquoi, ni comment.

Nous sommes tous bien conscients que nous devons prendre en compte les contraintes budgétaires, mais ce ne sont pas les communes rurales seules qui doivent supporter ces efforts, aujourd'hui c'est pourtant bien le sentiment que l'on a.

Sur ces propos un peu sévères, je termine cet éditorial, en vous renouvelant tous mes vœux, et en vous conviant, avec les membres du conseil municipal, à la traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 9 janvier à 11h Espace Jean Vial. Nous aurons, j'en suis sûr, l'occasion d'échanger sur tous ces sujets. Nous vous y attendons nombreux.

Marcel LANIER
Maire

Inscription sur les listes électorales

En 2017, nous élirons le président de la république : les **23 avril et le 7 mai**, les députés : les **11 et 18 juin**. Deux grands rendez-vous citoyens. Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, présentez-vous en mairie, avant le 31 décembre 2016, avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité.

Ouverture de la mairie

Du 19 au 30 décembre 2016, la mairie sera ouverte de 14 h à 16 h, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Merci de prendre vos disponibilités.



Le recensement de la population

2017 sera pour Saint Trivier sur Moignans une année de recensement. Dans la période **du 19 janvier 2017 au 18 février 2017**, un des 3 agents recenseurs, vous rendra visite. Merci de leur réserver un bon accueil. Seules ces trois personnes sont habilitées et seront munies d'une carte délivrée par la mairie qui vous permettra de les identifier en toute sérénité.

La gendarmerie de Saint Trivier sur Moignans

La gendarmerie de Saint Trivier sur Moignans n'a plus de permanence d'accueil. Mais si vous désirez déposer un dossier, une demande de tranquillité vacances par exemple, vous pouvez le glisser dans la boîte aux lettres de la gendarmerie ou sonner : si un gendarme est de permanence il vous répondra et accueillera votre requête.

Tranquillité vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Depuis plusieurs années, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Aujourd'hui, l'opération est mise en place à toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Il suffit de vous rendre à la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible :

- en ligne www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf,

- ou en mairie ; il est à remplir et à imprimer avant de rendre sur place pour finaliser la demande.

Ce document rempli peut-être envoyé à l'adresse : cob.thoissey@gendarmerie.interieur.gouv.fr.



Vœux du maire

Monsieur le maire et son conseil vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu à l'espace Jean Vial le samedi 7 janvier à 11 h. Lors de cette réception, nous récompenserons les jeunes sportifs méritants. Elle se clôturera par un vin d'honneur où vous êtes tous conviés.

La boîte aux lettres du père Noël

Comme chaque année, le père Noël installe sa boîte aux lettres pour les enfants de Saint Trivier, près de la salle polyvalente. Toutes les lettres d'enfants déposées avant le 22 décembre auront une réponse personnelle du père Noël. Joyeuses fêtes à tous.



La publicité des diverses manifestations du village

Nous vous rappelons que la publicité sauvage n'est pas tolérée sur la commune. Si vous réalisez une manifestation, faites-vous connaître en mairie, plusieurs supports sont à votre disposition : écrire un article pour le flash info (il est distribué dans toutes les maisons de la commune) ou/et le site internet de la commune, l'affichage sur les panneaux « animations » à toutes les entrées de Saint Trivier sur Moignans. Merci de votre compréhension.

Les classes en 8

Les classes en 8, vous invitent à retenir la date du samedi 20 mai 2017, pour une soirée TOP 50 à la salle polyvalente, espace Jean Vial à Saint Trivier sur Moignans..

Afin de préparer cette soirée, tous les conscrites et conscrits des classes en 8 sont conviés à une réunion de préparation le vendredi 27 janvier 2017 à 20h30 dans un foyer de la salle polyvalente, espace Jean Vial.

Opération choucroute du TCU !

Le Tennis Club Utingeois organise une opération choucroute le dimanche 29 janvier 2017 à la salle polyvalente, espace Jean Vial, à partir de 11 h 30.

2 possibilités :

- repas sur place avec choucroute, fromage blanc et dessert au prix de 10 €,

- vente à emporter choucroute à 6 €.

Réservation auprès d'Annie Prolonge 06.09.94.41.16 ou les membres du TCU.

Cette opération permettra de financer les différentes animations envers les enfants qui rythment la vie de notre club.

Le parking devant le centre de secours des pompiers

Près de la salle des associations, vous avez un parking à votre disposition. Devant le centre de secours, le parking est exclusivement réservé aux pompiers pour intervenir le plus rapidement possible sans être dérangé par des automobiles en stationnement. Merci de votre compréhension.

Repas du CCAS

Les plus de 75 ans étaient 40, en ce dimanche 13 novembre, à se rendre au Régina pour partager un repas dans la convivialité. Ils ont été accueillis par Monsieur le maire Marcel Lanier et les membres de la commission du CCAS. C'est dans la bonne humeur, que nous avons chanté, dansé, échangé. Vers 17h30, nous nous sommes dits à l'an prochain.



Les colis du CCAS :

Toutes les personnes de plus de 75 ans résidant sur la commune et n'ayant pas participé au repas recevront la visite des membres du CCAS le samedi 10 décembre à partir de 8 h.

Les habitants de Saint Trivier sur Moignans résidant en maison de retraite auront leur colis le vendredi 9 décembre.

Les classes en 9

Le samedi 17 décembre aura lieu, sur la place de la mairie, de 8h à 13h, la traditionnelle vente d'huitres. Dégustation, vente et buvette vous seront proposées. Pour tous renseignements ou réservations merci de contacter Lanet Franck au 06 81 87 23 36 ou Lanet Jean Pierre au 06 81 48 54 46 ou Couturier Laurent 06 09 41 27 98.

Amicale des donneurs de sang

La vie, on a ça dans le sang !!!

L'amicale des donneurs de sang de Chatillon et ses environs vous propose un moment de détente pour découvrir le don de sang bénévole. Pour tout savoir : dondusang.efs.sante.fr

Les prochains dons pour l'année 2017 auront lieu les mardi 14 février, 18 avril, 20 juin, 19 septembre, 12 décembre de 9h30 à 13h et de 15h à 18h30 à l'espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne.



La bibliothèque

Les bénévoles vous accueillent dans les locaux situés dans l'école primaire Rue de la Beurrerie : Les mercredis de 11h00 à 12h15 et les samedis de 10h00 à 12h00

Vous avez des problèmes pour vous déplacer, n'hésitez pas à nous contacter 06.09.94.41.16

La cotisation familiale annuelle est de 15 €uros.

A votre disposition : BD, Documentaires, Romans, Albums enfants, CD audio livres lus ...

Un service de navette a été mis en place par la Direction de la Lecture Publique. Si vous avez des souhaits particuliers faites nous le savoir; livre particulier, auteur, thème spécifique... Vous pouvez consulter le catalogue de la DLP sur le site internet <http://lecture.ain.fr>

La bibliothèque n'existe que grâce à ses bénévoles. De nouvelles personnes, des idées nouvelles sont les bienvenues, Rejoignez-nous.

L'assemblée générale aura lieu le lundi 9 janvier.

Les bénévoles vous souhaitent une bonne lecture.

Les contes d'hiver à la bibliothèque

La bibliothèque invite les enfants de 5 à 10 ans aux contes d'hiver, le mercredi 21 décembre à 10h00 dans ses locaux (école primaire rue de la beurrerie).

Les pompiers fêtent sainte Barbe leur patronne

Les pompiers se sont retrouvés, le samedi 19 novembre pour fêter la sainte Barbe. Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur plusieurs sapeurs-pompiers pour leur engagement :

Le chef du Centre de Secours de Saint Trivier, l'Adjudant-Chef Xavier Ducroux est nouvellement nommé Lieutenant. Il reçoit également la médaille d'honneur niveau argent qui vient récompenser 20 ans de service et dévouement au sein des sapeurs-pompiers.

Le caporal Jordan Cumin reçoit le diplôme de chef d'agrès VSAV (véhicule de secours aux victimes) ainsi que le diplôme de chef d'agrès OD (opérations diverses).

Le caporal-chef Jacky Coiro reçoit le diplôme de conducteur d'engin pompe.

Puis ce fut la remise de la médaille des Anciens Sapeurs-Pompiers au lieutenant Yves Girard, au caporal Jean Noël Vernay et au sapeur Daniel Sève.

Ensuite les amis et invités se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

La grande famille des sapeurs-pompiers et Monsieur le maire se sont rendus au restaurant "Chez Noëlle" pour poursuivre les agapes.



Centre de Loisirs Utingeois : (CLU)

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre dernier annonçant la démission du bureau en place, la mobilisation des familles présentes et de deux bénévoles sortants a permis la composition d'un nouveau bureau. Le Centre de Loisirs Utingeois est ainsi représenté par Mr Jérôme Brédy qui assure les fonctions de Président, par Mr Loïc Décaudin qui occupe le poste de Vice-Président, par Mme Elise Bailly au poste de Trésorière, par Mme Catherine Tucholski au poste de secrétaire et par Mme Audrey Tournon comme membre active.

Répondant à l'invitation de Mr Lanier maire et de ses élus, l'équipe de la Passerelle de Châtillon se propose d'épauler durant quelques mois le nouveau bureau en place en apportant soutien, compétences et expériences du terrain dans la gestion et l'accueil de jeunes enfants. Mme Claire Stremsdoerfer, adjointe au maire, suivra également l'évolution de l'association dans les accueils proposés.

Depuis la rentrée des classes, le C.L.U. est ouvert matins et soirs pour le temps périscolaire et propose également un accueil les mercredis après-midi où les enfants découvrent et participent au thème "Bâtissons la Paix" par le biais de réalisations manuelles, de chants et de jeux extérieurs. Aussi, comme chaque année, aux vacances d'automne, les enfants du Centre de Loisirs ont pu participer à la parade d'Halloween avec son défilé et sa fameuse récolte de bonbons auprès des commerçants et de la municipalité. Les enfants et l'équipe d'animation les remercient pour cet accueil toujours aussi chaleureux. Les surprises et drôleries du thème "C'est l'enfer chez les Diablotins, Diablotines !" ont permis à tous de partager un moment convivial sous l'air entraînant d'une salsa démoniaque.

A l'approche, de cette fin d'année, le Bureau du C.L.U. ainsi que l'équipe d'animation souhaitent à tous de bonnes fêtes de fin d'année et présentent ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

Les ruches

La déclaration de ruches 2016 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

En cas de difficulté ou pour une demande particulière, vous pouvez joindre le service d'assistance à la déclaration des ruches :

- **par mail, à l'adresse :**
assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- **par téléphone, au 01 49 55 82 22 (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30)**

Plus de renseignements sont disponibles sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

Décès

- Le 28 septembre : ALAGENTE Marie Lucette (*)
- Le 15 octobre : BOLLECQUES Lucienne Françoise (*)
- Le 24 octobre : HYVERNAT Lucien Antoine (*)
- Le 26 octobre : GREPELUT Camille Joseph
- Le 28 octobre : RENOUD Jean (*)
- Le 31 octobre : MARET Denise Marie Jeanne
- Le 3 novembre : GALLAY Elisabeth (*)
- Le 7 novembre : DURANTET Anita (*)

(*) *Maison de retraite*

Naissances

- Le 2 octobre 2016 : Marouchka Raharivelona MOIRAUD
- Le 15 octobre 2016 : Gabriel Patrick Paul SPICA

Calendrier des fêtes

Décembre

- Le 3 :** boudins des boules du moignans
- Le 17 :** 9 h - 14 h vente d'huitres de la classe en 9
- Le 17 :** arbre de Noël des pompiers

Janvier

- Le 7 :** Vœux du maire 11 h.
- Le 8 :** Concours de belote des boules à 14 h
- Le 15 :** Pot au feu du comité de jumelage à 12 h.
- Le 21 :** Concert d'hiver de la chorale luth en joie à 20 h 30.
- Le 29 :** Vente choucroute Tennis.

Février

- Le 4 :** Après-midi dansant des anciens combattants à 12 h.
- Le 6 :** Retraités à vous de jouer à 14h.
- Le 5 :** Concours de belote de la fanfare.
- Le 10 :** La ronde des jeux à 17 h.
- Le 18 :** Thé dansant de la chorale Luth en joie à 14 h.
- Le 25 :** Loto du foot à 17 h 30.

Mars

- Le 3 :** Assemblée générale du comité de fleurissement.
- Le 5 :** Brocante des boules.
- Le 11 :** Carnaval du sou des écoles.
- Le 18 :** Soirée dansante de la pétanque à 20 h.
- Le 23 :** Assemblée générale du crédit agricole.
- Le 25 :** Retraite aux flambeaux des conscrits.

Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sophie MOYER - Sébastien MERCIER - Michèle NOTTET - Pierrette BASSEVILLE - Marie-Christine LANET - Philippe CORGE.

SEMCODA : SPECIAL SENIORS

Des appartements à louer qui plaisent aux **Séniors actifs et/ou en retraite**

Déjà bien présente dans le domaine du logement, sur 7 départements, la **SEMCODA** s'est lancée récemment dans des opérations locatives en direction des séniors actifs et/ou en retraite. Une initiative appréciée puisque les Résidences seniors SEMCODA qui ont commencé à voir le jour (Dans l'Ain à Malafretaz et à Saint-Andre-de-Corcy) ont tellement séduit leurs premiers occupants que d'autres désormais sont en construction et vont certainement connaître le même succès.

Les Résidences Séniors SEMCODA, sous formes d'immeubles à 3 ou 4 niveaux pour une quarantaine de logements chacun en moyenne, répondent tout à fait aux besoins des Séniors autonomes, (seuls ou en couple) accueillis dans des appartements spacieux et lumineux avec une belle terrasse – T2 de 50m², T3 de 70 m² au T4 de 90m² - qui ont la particularité au rez-de-chaussée de disposer de locaux communs. C'est là le véritable cœur social de la résidence, où les locataires peuvent échanger et partager des moments de convivialité avec leurs proches et participer (ou non) aux Animations proposées par la Maitresse de maison et son Assistante.

A leur disposition : un salon TV, une bibliothèque, une salle de sport, un sauna, et une salle de restaurant pour y prendre (facultatif) leur repas (environ 9 euros tout compris). Avec pour le repas du soir et le week-end la possibilité de commander ses repas directement au Traiteur qui livre à domicile.

La SEMCODA, comme nous l'a indiqué la Directrice principale des Résidence Séniors, a souhaité répondre aux besoins des Séniors en proposant des logements à des prix très raisonnables, où chaque résident peut apporter son mobilier, ses animaux domestiques, sans contrainte et avec un confort et une sécurité maximum.

En cas de perte d'autonomie, le maintien à domicile dans la résidence reste possible grâce à la mise en place d'un service de prestataires rattaché à la résidence avec le pôle médical de la commune.

Combattre la solitude et l'isolement, sous la responsabilité de gens compétents et bien formés, c'est le but que s'est fixé la SEMCODA en lançant ces nouvelles structures bien conçues répondant aux besoins quotidiens des Séniors dans des conditions financières attrayantes.

A vous de vous renseigner sur les résidences déjà ouvertes ou en construction, dans l'Ain.

Adressez-vous à Anna FRANCHI DE BONI, Directrice principale de ces Résidences Seniors à SEMCODA ; au 04 50 79 35 91 ou au 06 86 34 29 78. anna.franchideboni@semcoda.com



UN AUTOMNE ANIME A L'ADMR

Le 16 octobre, pour la 2^{ème} année consécutive, l'ADMR a organisé un vide grenier. Les exposants ont été nombreux, l'espace Jean Vial ayant fait salle comble. En raison des consignes de sécurité liées au plan Vigipirate, nous avons limité l'accueil des exposants et aucun stand n'a pu être exposé à l'extérieur. Cette journée a été une réussite grâce à l'implication des bénévoles, des salariées et de toutes les bonnes volontés qui ont travaillé avec ardeur aussi bien le samedi pour l'installation que le dimanche pour accueillir les exposants et les chineurs. Un grand merci à tous pour leur participation chaleureuse et efficace.



Le mercredi 16 novembre, ce sont les bénéficiaires des services de l'ADMR qui ont été conviées à une après-midi gaufres. Cette journée est placée sous le signe de la solidarité, les salariées et les

bénévoles se transforment en chauffeur de taxi pour aller chercher les personnes à leur domicile si elles ne peuvent se déplacer seules ; en pâtissier pour réaliser les gaufres servies toutes chaudes accompagnées de café, jus de fruit etc. ; en animateur pour assurer l'organisation du petit loto gratuit proposé aux participants. Les enfants (des salariées et bénévoles) assurent le service et leur présence avec leur sourire contribue à ensoleiller cette après-midi de rencontre.

Le 9 décembre, nous fêterons la fin de l'année en réunissant bénévoles du bureau et salariées autour d'un repas concocté et servi par des salariées dont l'esprit d'équipe reste un exemple.

Le 12 décembre, ce sont les porteurs de repas qui sont conviés à une réunion pour leur planning 2017. Tous ont à cœur de réaliser leur mission de bénévoles avec sérieux et nous les remercions chaleureusement de leur collaboration à la réussite de ce service. Nous accueillerons ce même jour tous ceux qui ont apporté leur aide à la réussite du vide grenier.

Si vous avez un peu de temps libre, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles disponibles une semaine par trimestre pour nous aider au portage de repas, ou pour d'autres missions auprès de la population vulnérable que nous aidons.

Vous pouvez nous contacter par téléphone au secrétariat de l'association : 04 74 55 95 65 ou venir au bureau l'association : maison des services, route de Châtillon à Saint Trivier

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2017.

La processionnaire du pin.

L'ETE :

- Le piège pour réduire la prolifération de l'insecte en limitant sa reproduction.

Le papillon mâle est attiré par la phéromone (« hormone ») sexuelle de la femelle.

Cette méthode de lutte biologique permet de piéger les papillons avant qu'ils ne se reproduisent : le nombre de chenilles à venir est ainsi fortement limité.

La période d'installation des pièges commence mi-mai /début juin.

Avantage : Le traitement biologique spécifique à ce papillon est sans dégâts sur les autres animaux.

Quel est ce papillon ?



Il mesure 3,5 cm et ravage les pins voire les cèdres, douglas et mélèzes.

Les chenilles cheminent en file indienne, du nid collectif d'hiver vers le

lieu de nymphose, comme une « procession ».



Une chenille chrysalidée peut vivre dans le sol durant 5 ans.

Quels sont les risques ?



- **Sur les arbres :**

Une colonie de chenilles se nourrit de 2 kg d'aiguilles (en poids sec) durant sa vie : cinq colonies peuvent entièrement défolier un pin de 20 ans.

Protégez-vous ! En cas de réaction allergique (langue, yeux, poumons) : consulter rapidement un médecin ou un vétérinaire.

- **Sur les hommes et les animaux de compagnie :** Les chenilles ont des poils urticants de 0,1 mm (à partir du 3^{ème} stade larvaire).

Allergie :



Les animaux le plus souvent atteints sont le cheval et le chien.

Quels sont les moyens pour lutter ?

Nous vous proposons la combinaison de trois méthodes afin d'agir sur les populations de l'insecte tout au long de l'année.

A L'AUTOMNE :



Les écopièges entourant le tronc de l'arbre, sont un passage obligé pour les chenilles qui vont se métamorphoser.

L'écopiège permet de piéger les chenilles dans le sac suspendu évitant ainsi l'enfouissement dans le sol où elles peuvent séjourner jusqu'à 5 ans.

L'HIVER :

- L'éco-piège pour éviter les désagréments des processions et limiter les populations à venir.

Placé durant l'hiver, il permet de piéger sans danger les chenilles qui descendent en procession dans un sac.

Une lutte combinée pour faire baisser les populations :

Lorsqu'ils sont accessibles, il est intéressant de couper les nids (échenillage). En combinant toutes ces méthodes, une action est menée sur tout le cycle de vie de la processionnaire. Ses populations sont ainsi fortement impactées.

- Le nichoir pour favoriser la prédation naturelle.

De la nidification au nourrissage des petits, un couple de mésange peut ingérer de 500 à 800 chenilles (3 à 5 nids de processionnaires). Le nichoir doit être en place en janvier - février.